



CARNET DE PROJET

HESTRUD

CRÉATION D'UNE RÉSERVE D'EAU AU CENTRE DU VILLAGE

30-09-2013



Le présent document a été réalisé par le CAUE du Nord. Il est un outil de dialogue avec la Commune d'Hestrud et les différents opérateurs qui interagissent sur son territoire. Il a pour but d'aider la collectivité dans sa démarche de projet et de poser les bases d'un cahier des charges en mettant en avant les éléments essentiels du projet.

## SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
CONTEXTE	4
1. LIGNES DE FORCES / Comprendre le territoire	
1.1 Socle du territoire	6
1.2 Récit des hommes	8
2. CADRE DE RÉFLEXION / Enjeux du territoire	
2.1 Les marqueurs de la commune	10
2.2 Les mots du débat	11
3. THÈMES DE TRAVAIL / Agir sur le territoire	
3.1 Maillage naturel	12
3.2 Identité rurale	14
3.3 Lieux de vie partagés	16
3.4 Synthèse des orientations	18
Une démarche de projet	19





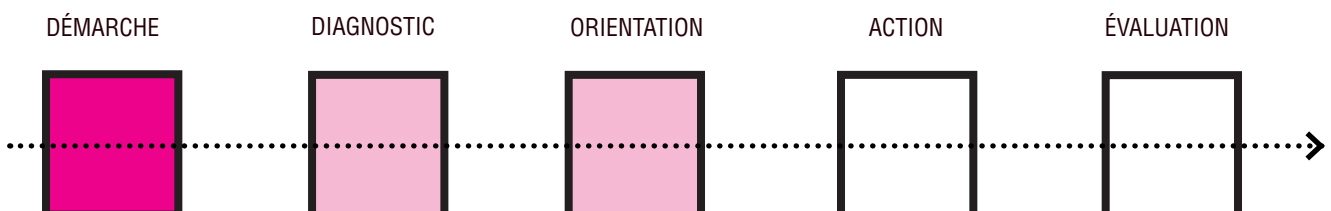
## CONTEXTE DU PROJET

Hestrud est une petite commune rurale de l'Avesnois, frontalière de la Belgique, dans l'entité paysagère de la Fagne de Solre et située dans la vallée de la Thure.

Inscrite dans un paysage de bocage et de boisements, Hestrud s'est principalement développée pendant la 2ème moitié du XIXème siècle avec l'activité marbrière. En 1891, elle comptait 521 habitants, elle atteint aujourd'hui à peine les 300 habitants.

## QUESTION INITIALE

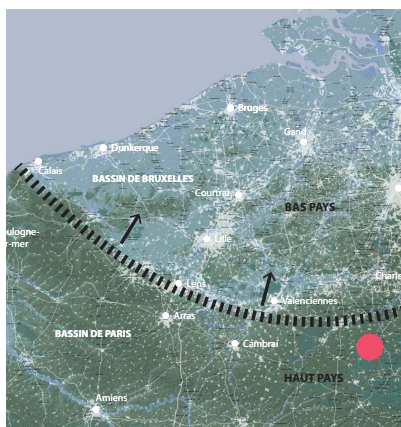
Les élus de la commune d'Hestrud souhaitent répondre à la situation critique concernant le débit des bouches d'incendie de la commune. A cette fin, ils souhaiteraient créer une réserve en eau dans la pâture jouxtant la Thure (pâture en cours d'acquisition), au centre du village. En outre, l'équipe municipale souhaite valoriser l'aménagement au bénéfice de la population. Ils ont ainsi sollicité le CAUE du Nord afin de les accompagner dans leur projet, d'identifier les règles à respecter et les questionnements utiles à sa mise en oeuvre.





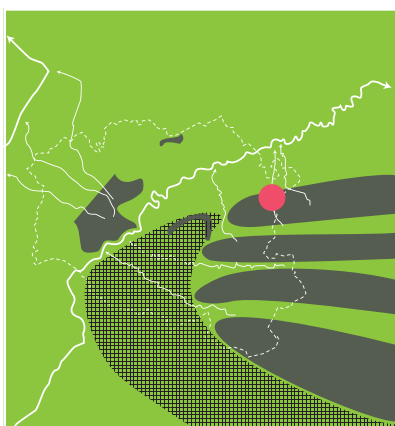
# LE SOCLE DU TERRITOIRE

«A L'EXTRÉMITÉ DES FAGNES»



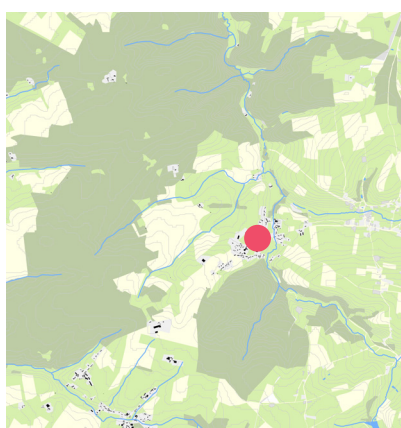
Le socle du territoire du bassin versant de l'Escaut © CAUE du Nord

Le territoire de la Sambre-Avesnois a la particularité d'être à l'interface de trois bassins géographiques différents, le bassin de Bruxelles au Nord, le bassin parisien au Sud et l'Ardenne à l'Est.



Le socle du territoire de la Sambre-Avesnois © CAUE du Nord

La commune d'Hestrud est située dans une partie où les caractéristiques de l'Ardenne ressortent plus largement avec la présence de vallées marquées, de bois, de forêts et de bocage ; les espaces cultivés s'appuyant plus principalement sur les hauts de versant sur des secteurs de défrichements.



Le socle du territoire d'Hestrud © CAUE du Nord

La commune, lovée dans un bocage très présent et encadrée de massifs boisés qui délimitent les horizons, est traversée par la Thure qui s'écoule vers la Sambre au Nord. Le village est installé de part et d'autre du cours d'eau et se développe vers l'ouest, là où le relief reste plus doux.



Château Lanthier



Ancien moulin



Anciennes carrières

Frontière

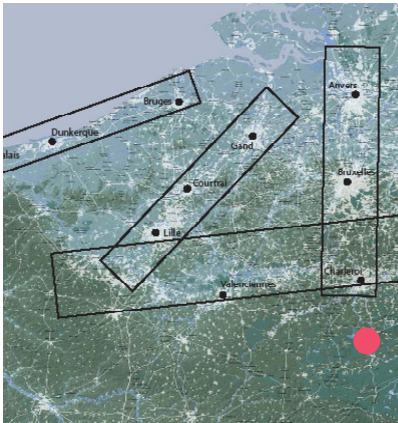
Noyau ancien

Constructions récentes



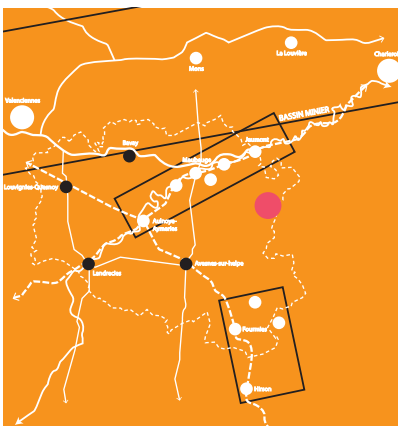
# LE RÉCIT DES HOMMES

## VILLAGE FRONTALIER



Le socle du territoire du bassin versant de l'Escaut © CAUE du Nord

La Sambre-Avesnois est située sur un territoire de charnière, articulant un vaste bassin urbanisé au Nord, le Bas Pays, construit à travers l'histoire, et un territoire rural peu urbanisé au sud tourné vers la Thiérache de l'Aisne, la Picardie et la Champagne.



Le récit des Hommes de la Sambre-Avesnois  
© CAUE du Nord

La commune d'Hestrud est située dans une partie de l'arrondissement très peu urbanisée, mais en même temps, très proche de trois bassins industriels : le bassin minier au nord, le val de Sambre au nord-ouest et le secteur de Fourmies-Trélon au sud. En dehors de ces bassins industriels, quelques villes ont réussi à prendre un certain essor en lien au réseau des grandes voies développées entre les villes fortifiées ou le long de la voie ferrée (Le Quesnoy, Avesnes-sur-Helpe, Landrecies).

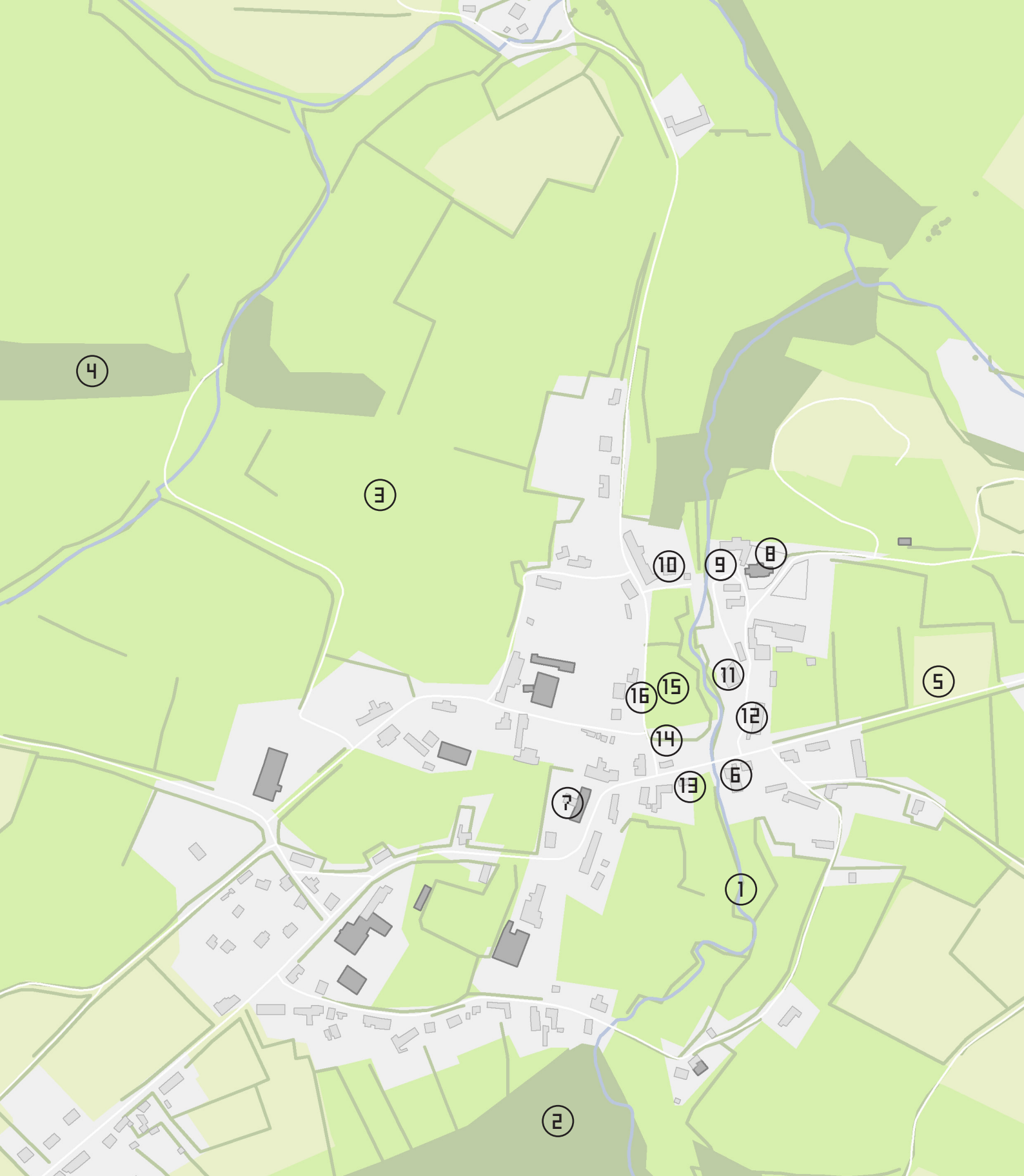
A l'écart de ces réseaux, Hestrud reste cependant une ville frontalière située entre Avesnes-sur-Helpe et Beaumont.



Le récit des Hommes d'Hestrud © CAUE du Nord

Le noyau est structuré par la RD 962 et par la rivière qui ont largement influencé l'implantation du bâti et le développement des activités. C'est à la fin XIXème et au début XXème que l'on observe les pics démographiques les plus importants, en écho au développement de l'activité marbrière.

De part sa position proche de bassins de vie importants et la qualité du cadre de vie qu'elle propose, Hestrud a vu l'implantation de nouvelles constructions ces dernières années.



## LES MARQUEURS DE LA COMMUNE

Élément architectural, paysager, urbain ou naturel, indicateur d'une logique d'installation humaine qui dégage un potentiel de valorisation du territoire.

- |  |                          |                           |
|--|--------------------------|---------------------------|
| 1- La vallée de la Thure                   | 7- La Mairie             | 13- La maison élémentaire |
| 2- Bois et forêts                          | 8- L'église Saint-Romain | 14- Le kiosque            |
| 3- Le bocage                               | 9- L'abreuvoir           | 15- La prairie            |
| 4- Les carrières                           | 10- La Maison de Maître  | 16- L'arrêt de bus        |
| 5- La RD 962                               | 11- La salle des fêtes   |                           |
| 6- Le Musée de la Douane et des Frontières | 12- La ferme élémentaire |                           |

## LES MOTS DU DÉBAT

L'analyse du site, géographique et historique, nous permet de mieux comprendre le territoire (à travers les marqueurs) et les enjeux qu'il porte. Ils constituent les mots du débat et nourrissent les questionnements du projet en cours.



La vallée de la Thure - © CAUE du Nord

QUALITÉ PAYSAGÈRE  
BIODIVERSITÉ  
VALLÉE DE LA THURE  
**MAILLAGE NATUREL**  
BOCAGE  
BOIS  
CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE  
CRUES



Le coeur du village - © Google

COMPOSITION / RELATION  
PATRIMOINE  
**IDENTITÉ RURALE**  
TOPOGRAPHIE  
CÔNES VISUELS



Les équipements publics -

© CAUE du Nord

**LIEUX DE VIE PARTAGÉS**  
ÉQUIPEMENTS  
RENCONTRE / ÉCHANGE  
NOUVEL USAGE DE LA PRAIRIE  
ACCESSIBILITÉ  
HISTOIRE / MÉMOIRE

De l'ensemble de ces mots, nous avons choisi de retenir trois notions essentielles qui se déclinent en orientations à trois échelles (paysage, ville et habitat) :

**-MAILLAGE NATUREL**  
**-IDENTITÉ RURALE**  
**-LIEUX DE VIE PARTAGÉS**



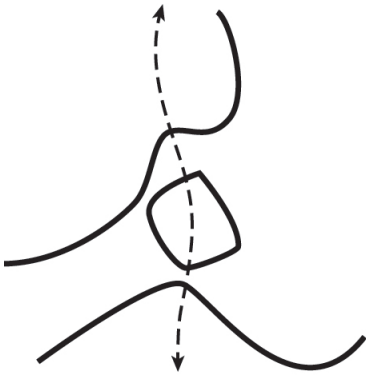
Bois d'Hestrud

Vallée de la Thure

Bocage

Centre village

Bois du Parc



## MAILLAGE NATUREL

### ASSURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Le cours de la Thure est accompagné de végétation ripisylve qui crée une continuité écologique entre les bois d'Hestrud, de Waremmes et du Parc et le village d'Hestrud qu'il traverse. Un recensement des espèces présentes permet de prolonger une zone de refuge en confortant les continuités existantes. L'introduction de nouvelles espèces végétales adaptées peut également permettre d'enrichir le milieu et de voir apparaître de nouveaux équilibres.

Trame verte trame bleue, arrondissement d'Avesnes et schéma régional ©SIGALE Nord Pas-de-Calais



Rivière de la Thure et ripisylve  
©CAUE du Nord

### VALORISER LES QUALITÉS PAYSAGÈRES (axe de la vallée, ...)

Le village d'Hestrud est situé au coeur de paysages caractéristiques du territoire : la forêt, le bocage et la vallée. Des vues sur ces éléments sont possibles du coeur du village (lisière, relief...). Identifier leurs cadrages permet de mieux lire et de mieux comprendre le paysage dans lequel on se situe et la qualité de vie qu'il procure.

Éléments de lecture des paysages - Les Fagnes / La Fagne de Solre –© CAUE du Nord



Hestrud, vue vers le sud  
©CAUE du Nord

### DOMESTIQUER UNE SÉQUENCE «NATURELLE»

Au coeur du village, une prairie humide participe à une séquence naturelle constituée de la Thure et de la végétation qui l'accompagne. Cette prairie participe également à une continuité bocagère construite au fil du temps dans ce territoire boisé. Rendre ce lieu accessible à la population questionne sur le niveau d'aménagement afin de concilier de nouveaux usages et la possibilité de conserver les qualités écologiques du lieu.



Hestrud, centre bourg  
©CAUE du Nord



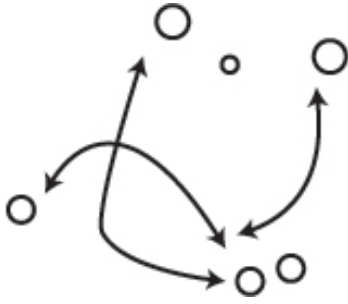
Maison de maître

Eglise

Salle des fêtes

Mairie

Musée



## IDENTITÉ RURALE

### CONFORTER LA CENTRALITÉ DU VILLAGE

La prairie envisagée pour la création du projet de mare est située au sein d'un vaste quadrilatère, traversé par la Thure, autour duquel s'organise, de manière assez libre mais répartie les éléments principaux du village : mairie, salle des fêtes, église, musée de la douane, kiosque, ... Il apparaît donc très opportun de faire de ce lieu un véritable espace partagé marquant la centralité du village.



Hestrud, centre boug  
©CAUE du Nord

### VALORISER LA QUALITÉ URBAINE

Le cadre bâti formant le cœur du village présente des constructions de belle facture, alliant à la fois la pierre bleue issue du sous-sol local utilisée sur les constructions plus anciennes d'origine rurale, et la brique rouge marqueur d'une différenciation, utilisée plus particulièrement sur les équipements publics ou les maisons plus bourgeoises. Associée à ce cadre bâti, la prairie renforce et valorise l'identité rurale et l'appartenance à son territoire bien spécifique.



Hestrud, centre boug  
©CAUE du Nord

### VIVRE AU CŒUR DU VILLAGE

L'aménagement du site, aussi simple soit-il, doit favoriser les perspectives visuelles et des covisibilités entre les éléments fondateurs de la vie en société, affirmant le caractère concentré et qualitatif du village. La qualité des vues qu'il procure, des promenades auxquelles il invite, participent du plaisir de chacun à pratiquer le lieu, à se rencontrer, à vivre au cœur d'un village rural.



Co-visibilités depuis la parcelle, Hestrud  
©CAUE du Nord



Lieu de rencontre



Accès pompier



Plan d'eau

Echange

Accès







## LIEUX DE VIE PARTAGÉS

### CRÉER UN LIEU DE VIE ET DE RENCONTRE

Située au coeur du village, la prairie humide offre l'opportunité de créer un lieu de vie pour les habitants. Afin de conserver son caractère prairial, un traitement sobre et respectueux du site permet d'imaginer une place verte à l'image de nombreuses places dans l'Avesnois, celle-ci intégrant une dimension naturelle singulière.



Hestrud  
©CAUE du Nord

### ACCOMPAGNER LA MAÎTRISE DE L'EAU

Le périmètre choisi pour créer cette mare est aujourd'hui une parcelle inondable. Il est important de prendre en compte ce fait et d'adapter l'aménagement (végétation et éventuel mobilier urbain) afin d'assurer la pérennité de ce lieu en cas de crues de la Thure. Par ailleurs, il est indispensable de conserver cette zone de rétention d'eau pour satisfaire les exigences légales quelles que soient les conditions climatiques.

<http://www.sage-sambre.fr/>



Eura-technologie, Lille  
©CAUE du Nord

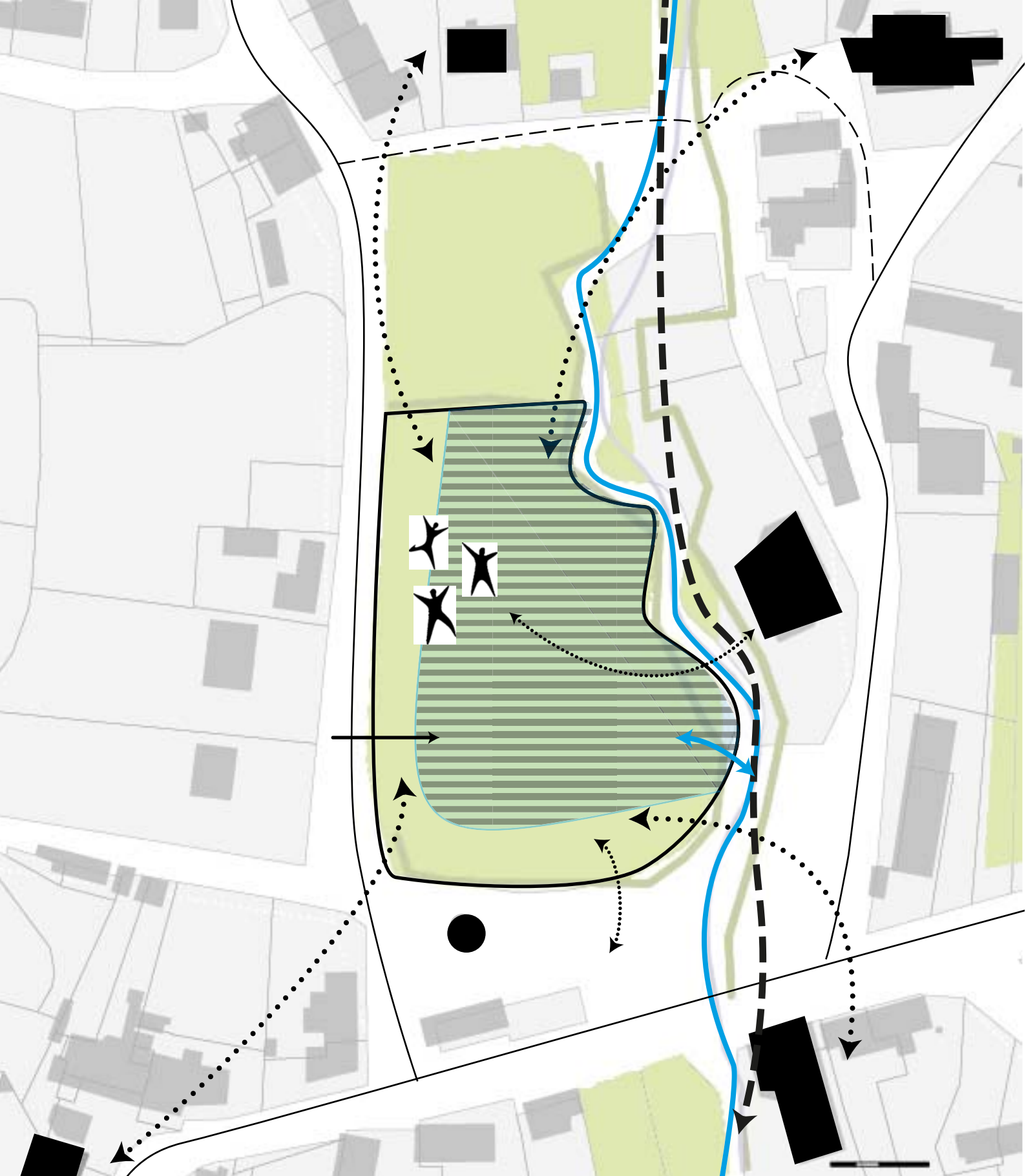
### CRÉER UNE MARE POUR LA DÉFENSE CONTRE LES INCENDIES

La demande du SDIS est de créer une réserve d'eau suffisante pour protéger les bâtiments publics en cas d'incendie. Au coeur d'une commune rurale, sur une prairie aujourd'hui plutôt naturelle et humide, la collectivité souhaite associer les exigences réglementaires incendies et les objectifs de biodiversité du territoire. L'accès public à cette prairie engendre des précautions pour la sécurité des personnes et des contraintes réglementaires bien spécifiques.

Guide technique de l'utilisation de mares pour la défense contre les incendies et l'amélioration de la biodiversité ©PNR Caps et Marais d'Opale, 2011



Hestrud  
©CAUE du Nord



## SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS

- ASSURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
- VALORISER LES QUALITÉS PAYSAGÈRES
- DOMESTIQUER UNE SÉQUENCE «NATURELLE»
- CONFORTER LA CENTRALITÉ DU VILLAGE
- VALORISER LA QUALITÉ URBAINE
- VIVRE AU COEUR DU VILLAGE
- CRÉER UN LIEU DE VIE ET DE RENCONTRE
- ACCOMPAGNER LA MAÎTRISE DE L'EAU
- CRÉER UNE MARE POUR LA DÉFENSE CONTRE LES INCENDIES

# UNE DÉMARCHE DE PROJET A STRUCTURER

## 1- DÉMARCHE | Valider une démarche de projet

Cette première étape permet aux élus d'affiner leurs questionnements, d'exprimer leurs intentions de projet et de valider une démarche.

### QUELLE CONDUITE DE PROJET ?

Afin de développer un projet cohérent, il est nécessaire de structurer UNE DÉMARCHE DE PROJET qui permettra de définir les actions à engager, les acteurs à impliquer, les publics à concerter, les compétences nécessaires, des moyens à mettre en oeuvre et le calendrier prévisionnel du projet.

Pour se faire, la collectivité pourra s'appuyer sur un COMITÉ DE PILOTAGE.

### DÉMARCHE ENVISAGEABLE

Afin de retenir un maître d'œuvre et de passer un marché pour la réalisation du projet, la commune établira le PROGRAMME du projet sur la base d'un cahier des charges élaboré avec l'appui des institutions et organismes compétents. Ce cahier des charges doit pouvoir rassembler les éléments de diagnostic et d'orientations nécessaires à la maîtrise d'œuvre.

> **dans le cas où le marché à passer serait en dessous des seuils européens**, le Maître d'ouvrage peut, s'il le souhaite, s'abstenir de publicité et de mise en concurrence préalables.

Sur la base du PROGRAMME, la commune peut retenir le maître d'oeuvre PAYSAGISTE qui assurera la CONCEPTION et la RÉALISATION du projet. Il est toutefois recommandé d'en rencontrer plusieurs afin de vérifier leur intérêt pour le projet, leurs compétences et leurs expériences.

> **dans le cas d'une procédure adaptée**, le maître d'ouvrage peut soit choisir librement sa procédure, soit faire référence à une procédure décrite dans l'article 74 du Code des Marchés Publics, à savoir : le concours ou la procédure négociée spécifique.

Sur la base du PROGRAMME, la commune retiendra, par voie de consultation et après négociation avec les candidats, un maître d'oeuvre PAYSAGISTE qui assurera la CONCEPTION et la RÉALISATION du projet. Pour choisir, la commune pourra s'appuyer sur les critères suivants : les références, compétences et moyens des candidats et leur motivation.

**Dans tous les cas, la procédure retenue doit respecter le code des marchés publics (CMP) et la loi Maîtrise d'Ouvrage Publique (loi MOP).**

Tout au long du projet, le CAUE peut accompagner la collectivité et l'aider à affiner les choix qui s'offrent à elle. Si la commune souhaite un accompagnement plus personnalisée, elle pourra choisir de recourir à la CONSULTANCE, nouveau dispositif mis en place par le CAUE du Nord, avec l'appui des professions d'architecte (CROA), d'urbaniste (ARUNPP), et de paysagiste (FFP).

## 2- DIAGNOSTIC PARTAGÉ | Établir un diagnostic partagé

Cette deuxième étape permet aux élus de partager une lecture de leurs lieux de vie et d'en dégager les enjeux.

## 3- ORIENTATIONS | Construire les orientations

Cette troisième étape permet aux élus de déterminer les orientations et les principes d'aménagements

## 4- RÉALISATION | Conception et réalisation du projet

Cette quatrième étape permet aux élus de suivre les étapes du projet au regard du programme et du calendrier.

## 5- ÉVALUATION | Organiser l'évaluation et le suivi du projet

Cette cinquième et dernière étape permet aux élus d'organiser le suivi et l'évaluation du (des) projet(s).

## QUELS ACTEURS ?

### MAÎTRE D'OUVRAGE

Commune d'Hestrud  
813, rue de Beaumont  
59740 HESTRUD  
T. 03 27 61 61 45  
hestrud@wanadoo.fr

### COMITÉ DE PILOTAGE

> **LES ÉLUS** valident les choix et prennent les décisions.

- M. PIERRE HERBET, MAIRE  
M. BERNARD BLONDEL ADJOINT  
- Plus des membres du Conseil municipal à définir.

### > LES PARTENAIRES ASSOCIES

- Conseil Général du Nord | DDL  
Christine VENDEVILLE, Chargée d'études en aménagement et développement  
- CAUE du Nord  
Christophe ROUVRES, chargé d'études  
- Agence technique départementale  
- Parc Naturel Régional de l'Avesnois  
- Service Départemental, d'Incendie et de Secours  
Autres partenaires à définir

### > PUBLICS A ASSOCIER

- Autres publics à définir

### MAÎTRISE D'OEUVRE

- A définir ultérieurement



**LE CAUE DU NORD ASSURE LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC AU PROFIT DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE, URBAINE, PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE.**

UNE VOCATION : « L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que le patrimoine sont d'intérêt public. »

UNE LÉGITIMITÉ : la loi du 3 janvier 1977 qui confie aux CAUE les missions assurées à l'échelle départementale : Aide aux collectivités dans leur démarche de projet | Assistance architecturale aux particuliers | Formation et perfectionnement des maîtres d'ouvrage et des professionnels | Développement de l'information, de la sensibilisation et de l'esprit de participation du public.



CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT DU NORD  
98 RUE DES STATIONS / 59 000 LILLE  
TEL : 03 20 57 67 67 / WWW.CAUE-NORD.COM

Association soutenue par

